

Contacts:

François Charles Cuisigniez  
Téléphone : 06 14 66 08 70

Jean Brice DURON  
Téléphone : 06 25 45 71 02

www.csmf.org

## Communiqué de presse

Le 25 Mars 2009

### Loi HPST : la colère monte chez les jeunes médecins

Le débat parlementaire concernant la loi HPST s'est terminé il y a peu. Cette loi, qui démembre point par point la médecine de ville et qui prévoit pour les jeunes générations un bien sombre avenir, a été fortement critiquée par la CSMF-Jeunes Médecins dès les premiers jours.

Rappelons que cette loi programme clairement la fin de la liberté d'installation dans 3 ans ; elle met en pièce le secteur 2 ; elle met à mal l'exercice libéral au quotidien mettant en place des testing dans les cabinets à l'instar de ce qui se pratique en discothèque, sans parler des SROS ambulatoires dont la « non opposabilité » est un contre sens.

Etonnement, les dirigeants syndicaux actuels des internes ont salué cette loi et les amendements qui y ont été ajoutés au fil des jours. Cette position était-elle réellement basée sur une information et un sondage de leur base ?...

Ces derniers jours, découvrant les réalités de la loi à peine sortie de l'Assemblée Nationale, un groupe de jeunes médecins, internes, chefs de clinique, émanant de toute la France, s'est fédéré afin de faire entendre son opposition et sa colère.

Ainsi, le « **Mouvement National des Jeunes Médecins** » a vu le jour, et regroupe de plus en plus de sympathisants. Ainsi, des centaines d'internes et de chefs de cliniques font remonter leur mécontentement, et dénoncent l'absence totale d'information et de concertation.

La CSMF-Jeunes Médecins, principal syndicat national de jeunes médecins poly-catégoriel, soutient ce mouvement, qui conforte notre vision des choses : la majorité des jeunes médecins de ce pays sont opposés à cette loi !

Nous appelons donc tout jeune médecin désirant protéger son exercice et le système de santé de son pays à rejoindre ce mouvement de colère montant.

Les sénateurs et le ministère de la santé sont donc prévenus : si les amendements que nous contestons ne sont pas supprimés de cette loi, nous ne répondons plus de rien.